

**REPUBLIQUE GABONAISE: Atteintes aux libertés d'association et de réunion, arrestations et détentions arbitraires, disparitions forcées, kidnappings, violences policières , agressions sur les Défenseurs des Droits Humains, assassinats de manifestants non violents, tentative d'atteinte aux principes de l'Etat de Droit en temps de la pandémie COVID-19**

**DECLARATION**

Douala-Libreville, le 08 mars 2021 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) est très préoccupé par la situation des Droits Humains, des défenseurs des Droits Humains en République en République du Gabon en ce temps de crise sanitaire Covid-19.

Depuis la mise en place du plan de riposte gouvernementale pour lutter contre la COVID-19, le Gabon est rentrée dans une spirale de violations flagrantes des Droits Humains qui se caractérisent par les violences policières, les exécutions sommaires et/ou extrajudiciaires, des menaces et représailles à l'encontre des défenseur(e)s, journalistes et activistes.

**Les faits :**

Le 18 février 2021, le mouvement La « *révolution des casseroles* » ont manifesté pacifiquement dans les rues de Libreville, pour reprocher aux autorités une gestion hasardeuse, opaque et arbitraire de la pandémie, ils dénoncent l'imposition d'un couvre-feu à partir de 18 heures, la fermeture obligatoire des magasins vers le milieu de l'après-midi et l'obligation que certains employés produisent chaque semaine un test covid négatif, pour lequel ils doivent payer de leur propre poche.

Au cours de cette marche pacifique, la police a intervenu violemment et deux manifestants (Gildas Iloko et DjinkyÉmane) ont été blessés par balles et en ont succombé.

Depuis la mise en place de l'Etat d'urgence au Gabon, les restrictions des libertés d'association et de réunion sont imposées aux associations, défenseurs des Droits Humains, journalistes, fonctionnaires et commerçants. Ces restrictions se sont manifestées par « *le refus de mettre à la disposition des travailleurs les laissez-passer dans le cas où 18 heures les trouvent entrain sur le chemin de retour*», les représailles qui limitent leurs

actions de contrôle des politiques publiques dans la gestion du COVID-19 et des actions concrètes auprès des populations.

**De tout ce qui précède,**

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)

:

- Lourdemment attristé, condamne avec fermeté l'assassinat des deux manifestants et adresse ses sincères condoléances à toutes les familles durement éprouvées ;
- Dénonce et s'insurge contre les assassinats et autres traitements inhumains et dégradants infligés aux manifestants, par les forces de sécurité Gabonaise;
- Dénonce avec fermeté ces violations récurrentes des Droits Humains et des Libertés Fondamentales ;
- Condamne les violences policières et l'utilisation inappropriée de la force sur les manifestants, les Défenseurs des Droits Humains, les militants en mains nues ;
- Condamne les exécutions sommaires et extrajudiciaires de deux manifestants (GildasIloko et Djinky Émane) à mains nues tué à balle réel par la police.

**En conséquence, le REDHAC**

- Demande le respect scrupuleux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en ses articles 3 et 5 qui stipulent : article 3 « *Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* » article 5 « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ».

**Au Gouvernement du Gabon,**

Le REDHAC recommande :

- De tout mettre en œuvre pour que les policiers coupables des exécutions sommaires et extrajudiciaires sur les deux manifestants

soient poursuivis devant une justice équitable et impartiale afin qu'ils répondent de leurs actes ;

- De prendre toutes les dispositions législatives afin de rendre la protection et la sécurité des Défenseurs, militants et journalistes effective.
- Prendre en charge les familles des victimes de ces assassinats;
- Garantir l'intégrité physique et psychologique des familles des victimes.

### **Le REDHAC recommande à la CADHP :**

- D'exiger au gouvernement du Gabon à respecter scrupuleusement : (la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, les lignes directrices de la CADHP sur les Libertés d'Association et de Réunion En Afrique ;
- De condamner les exécutions sommaires et extrajudiciaires des deux manifestants (Gildas Iloko et Djinky) ainsi que les violences policières récurrentes et appeler à un procès et à une réparation adéquate.
- D'engager une réflexion via le Rapporteur Spécial sur les Défenseurs en Afrique avec le gouvernement Congolais pour l'adoption d'une loi inclusive de protection des défenseurs, journalistes et militants.
- Enfin aux Nations Unies, le REDHAC recommande,
- De rappeler à l'Etat du Gabon de respecter les instruments onusiens, plus particulièrement le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques (PIRDPC) ;
- D'apporter un soutien multiforme aux Défenseur(e)s des Droits Humains, les journalistes, les militant(e)s en danger et leurs proches.